

CONTRE MAASTRICHT, PARCE QUE POUR L'EUROPE

Le vote sur Maastricht doit être bien compris. Ce n'est pas un vote sur l'unification européenne. C'est un vote sur une proposition de constitution pour l'Europe politique. Constitution appelée à fixer les règles du jeu, ce qu'on pourra voter ou pas, qui le décidera, et cela pour un certain temps (car on ne change pas de constitution comme de chemise). Partisan d'une unité politique de l'Europe, étape vers un monde lui-même mieux

tribuée et la liste des coups permis et interdits laisse deviner dans quel sens pourront se dessiner des facilités, où se situeront les blocages. Pour les écologistes, les critères pour juger de ces "méta-règles" sont les suivants : favorisent-elles une évolution vers une Europe plus écologiquement responsable, plus socialement solidaire, où les pouvoirs seront mieux contrôlés par les citoyens, et enfin plus solidaire des pays plus pauvres qu'elle ?

Le résultat visé, c'est "une économie de marché". Non pas au sens où "il y a du marché", mais dans le sens de faire reculer ce qui est non-marchand, tous ces instruments par lesquels les démocraties, depuis 1945, avaient appris à réduire les débordements du jeu aveugle du marché. Ainsi, il est explicitement précisé que les banques centrales ne peuvent financer les déficits publics, qu'il est interdit d'accorder des prêts à taux privilégié aux entreprises ou administrations publiques (comme les offices publics d'HLM), etc... Plus significatif encore est le choix d'une monnaie unique, émise par une Banque centrale "indépendante des instances démocratiques" comme l'étaient les Banques Centrales avant la grande dépression des années 30. Le modèle en est déjà donné par la Banque Fédérale Allemande qui, contre tous les gouvernements d'Europe, y compris celui de M. Kohl, poursuit une politique d'argent cher qui ruine les possibilités d'une transition douce en Allemagne de l'Est et aggrave les tensions économiques et sociales dans toute l'Europe.

Ce sont donc tous les fondements des compromis sociaux de type "social-démocrate" qui sont visés. On peut ne pas aimer la social-démocratie, on peut aussi s'étonner qu'une constitution interdise pour l'avenir des législations ou des politiques sociales-démocrates.

Au-delà de ces prescriptions explicites, ce sont les conséquences implicites des mécanismes mis en

Pour Alain Lipietz, la politique actuelle du fait accompli des Etats nous engage dans la construction d'une Europe dirigée par le haut. Le traité de Maastricht représente une perte pour la démocratie.

ordonné, les écologistes doivent se prononcer sur cette constitution et non sur l'idée d'une Europe politique. Exactement comme le vote sur la Constitution de la Vème république n'était pas un vote pour ou contre la France, ni sur la République.

D'une constitution, on n'attend pas qu'elle fixe les lois et les compromis sociaux dans le détail. Mais nous savons bien qu'elle n'est pas neutre non plus : une constitution étant donnée, la force des différents acteurs est dis-

Menaces pour la démocratie

Le Traité de Maastricht, qui juridiquement est encore plus fort qu'une constitution, a de tous ces points de vue le mérite de la clarté, car il va au delà des "méta-règles" : il exprime explicitement la philosophie de la société à laquelle il veut conduire, il fixe déjà des règles et des normes qui normalement devraient faire l'objet de lois à voter ou de politiques à contrôler. Il va au-delà des règles du jeu : il fixe des résultats à obtenir.

place qu'il faut examiner. Là, les textes sont aussi importants par ce qu'ils autorisent que par ce qu'ils entravent, y compris en n'en parlant pas.

Les conséquences écolo-giques de cet implicite ont immédiatement sauté aux yeux du "ministre de l'environnement" de Bruxelles, Ripa de Meana, qui a condamné Maastricht comme une "supercherie". Tout ce qui relève du "développement soutenable" reste en effet au régime de l'unanimité des gouvernements. Exemple : la mise en place d'une écotaxe contre l'effet de serre. Il suffit que quelques pays jouent la carte du "dumping écologique" (attirer chez soi les industries polluantes par des règlements laxistes) pour qu'ils bloquent toute avancée sur ce point, même si la majorité des pays européens ou du Parlement européen sont pour... Et comme il est interdit de se protéger contre ce "dumping écologique" d'un partenaire, le résultat est clair : sans qu'il soit besoin de le préciser, il n'y aura pas d'écotaxe et l'Europe ne tiendra pas les engagements signés à Rio...

Robins des Bois à l'envers

Même du côté social, et, non sans cynisme, les économistes partisans de Maastricht l'ont souligné ("Le Monde" du 17 juillet). Un : la perte de l'autonomie monétaire des nations ne leur laisse que la politique budgétaire pour favoriser la compétitivité de leurs entreprises... en abaissant leur fiscalité. Deux : les "obstacles culturels à la mobilité des travailleurs" les dissuadant de se déplacer d'un pays à l'autre, on pourra donc imposer les travailleurs sans crainte de les voir émigrer vers des paradis fiscaux... Maastricht prolonge ainsi les mécanismes de l'Acte Unique en favorisant les "Robins des bois à l'envers" monétaristes, qui prennent aux pauvres pour donner aux riches.

Mais, dira-t-on, la démocratie n'est pas abolie ? Des élections permettront de sanctionner des gouvernements qui joueraient un tel jeu ? Maastricht a tout prévu. Il fixe les rapports des exécutifs aux législatifs en renforçant la tendance

spontanée (et largement à l'œuvre) à l'autonomisation des bureaucraties et des exécutifs par rapport aux parlements élus. En fait, la négociation même de Maastricht a fonctionné comme un modèle de vraie grandeur de ce que sera l'Europe de Maastricht : la loi fondamentale (le traité) a été négociée entre les exécutifs nationaux et la technocratie de Bruxelles. Puis chaque gouvernement se retourne vers son peuple ou son Parlement : "c'est à prendre ou à laisser... et si vous laissez, vous cassez l'Europe". Le "droit de codécision" dérisoire accordé au Parlement européen, seule instance supranationale élue par les citoyens de l'Europe, n'est qu'une façon polie de débarrasser enfin les Pouvoirs de ces gêneurs que l'histoire européenne leur avait opposés au long des siècles : les droits des Parlements. Droit de proposition, droit d'amendement... Oh certes ! L'Histoire n'est pas finie, et le Parlement européen saura bien un jour "oser la crise" comme l'ont fait tant d'autres de ses prédécesseurs. Mais nous votons pour une constitution, pas pour un scénario du coup d'état civique...

Une logique d'affrontement Nord-Sud

Quant aux rapports avec le reste du Monde, le Traité, là encore, est explicite. Il ne laisse pas aux hasards de choix démocratiques futurs la détermination de la politique extérieure de la Sécurité commune. Le choix est préfixé, dans l'affrontement Nord-Sud (l'Est faisant maintenant partie du Sud) qui depuis Bagdad et même à Rio, balise l'entrée dans le XXIème siècle (1) : le bras séculier de l'Union européenne sera l'union d'Europe occidentale, UEO intégrée à l'organisation du traité de l'Atlantique nord, l'OTAN. D'autres structures (comme le CSCE) auraient pu être privilégiées : elles ne le pourront plus (sauf, encore une fois, à rompre le Traité... mais chaque chose en son temps !).

Si donc le OUI l'emporte en France et ailleurs, l'Europe (amputée de son élève le plus sympathique, le Danemark), sera donc une

technocratie en auto-contrôle, à l'abri des changements politiques dans un pays particulier, favorable au capital et au productivisme, alliée des Etats-Unis contre le reste du monde. Tous les modèles existants lui prédisent quatre ans de difficultés économiques et des "ajustements structurels" à la latino-américaine pour ses pays du sud (Libération du 28 juillet). On peut donc s'attendre à de très fortes tensions sociales alimentant des courants séparatistes, que les Etats les plus forts réprimeront Dieu sait comment. Mais comme disait Napoléon et Lénine : "On s'engage et puis on voit..."

Et si le NON l'emporte, en France comme au Danemark ? Là, les gouvernements devront se poser des questions. L'Acte unique sera toujours là, la nécessité d'une harmonisation sociale, fiscale et écologique entre les économies en situation de pleine concurrence se fera nécessairement sentir. Le mécanisme de la construction artificielle, entre gouvernements, ayant échoué, il faudra bien recourir au pragmatisme... et à la démocratie.

Le pragmatisme, ce sera sans doute l'unification monétaire à travers une monnaie commune, l'écu, par rapport à laquelle les différents pays, en fonction de leurs propres nécessités internes, choisiront une parité plus ou moins fixe.

La démocratie, ce sera le recours à la voie classique de négociation d'une Loi fondamentale : le Parlement, tout simplement, dans sa fonction constituante. Les grands courants politiques européens se présenteront devant les électeurs en 1994, avec leur propre projet d'Europe à construire. Et les élus des peuples d'Europe, au Parlement européen, discuteront et voteront, publiquement, point par point et sous le regard de leurs électeurs, des grands principes et des règles fondatrices de l'Europe des Citoyens.

Au prix de chamailleries sans nom ? Oui. Comme dans toutes les constituantes. C'est ça la démocratie : le plus mauvais système, à l'exception de tous les autres.

Alain LIPIETZ

(1) Voir mon livre "Berlin, Bagdad, Rio", 1992, Ed. Quai Voltaire.